

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN  
 Secrétaire : M. BORDAT  
 Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL - LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
 Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI)  
 Membres absents :

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Groupe scolaire Chevreul - Ecole élémentaire - Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S.) - Installation d'un ascenseur - Mise en conformité des locaux - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle**

Madame Chevalier, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé d'adopter le programme d'installation d'un ascenseur et de mise en conformité des locaux à l'école élémentaire Chevreul, 2,6, rue Joseph Milsand, dans le cadre de la Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S.), arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 100 000 € TTC et décidé de confier sa maîtrise d'oeuvre aux services techniques municipaux.

En cours d'étude, il est apparu nécessaire d'aménager, à chaque étage, un local d'attente servant de refuge. Ce local doit répondre à la réglementation relative aux établissements recevant du public (E.R.P.) qui impose un isolement coupe-feu, un dispositif de désenfumage, un système d'alarme incendie et la mise en place d'un téléphone de secours. D'autre part, il doit permettre d'accueillir en toute sécurité des élèves en situation de handicap qui suivent un cursus scolaire ordinaire dans le cadre de la Classe d'Intégration Scolaire (C.L.I.S.).

Ce local serait positionné près de l'ascenseur en liaison directe avec la circulation de l'étage, pour permettre une évacuation rapide par les pompiers en cas de sinistre.

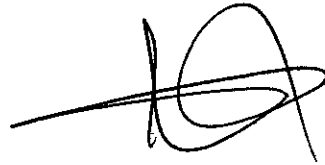
Afin de prendre en compte cette évolution, il est proposé de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 100 000 € TTC à 150 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter la modification proposée du programme de travaux à réaliser à l'école élémentaire Chevreul, dans le cadre de la Classe d'Intégration Scolaire (aménagement d'un local d'attente à chaque étage) ;
- 2) décider de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 100 000 € TTC à 150 000 € TTC ;
- 3) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget 2008 ;
- 4) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 8 OCT. 2008

